

# التكفير

وبيان خطره وأدلة ذلك

الشيخ أحمد بن يحيى النجمي

# Le Takfir

La clarification de son danger et les preuves  
de cela

Sheikh Ahmad Ibn Yahya An-Najmi

Avec les commentaires de

Abou Hammaam Mohammad Ibn 'Ali As-Sawma'i Al-Baydaani

Traduction par :

Abou Hammaad

Sulaiman Ibn Jean-Robert Ibn L  th  cy Ibn Mercy Moul  tre Dameus

Al-Hayiti



## La différence entre les gens du Hadith et les gens qui suivent les passions

Aboul-Moudhaffar As-Sam'aani a dit : (Parmi les preuves que les gens du Hadith sont ceux qui sont sur la vérité, il y a le fait que lorsque tu lis tous les livres qu'ils ont écrits, du premier au dernier, les anciens et les récents, malgré la différence de leurs pays et de leurs époques, l'écart entre leurs demeures, le fait que chacun d'entre eux habite dans une contrée différente et malgré tout cela, tu les retrouves tous sur une méthode uniforme dans la clarification de la croyance. Ils suivent tous la même voie, ils ne s'en écartent pas et n'en dévient pas. Tu ne verras pas chez eux de divergence ou de division en quoique ce soit, aussi petite fut-elle. Même que si tu rassemblais tout ce que leurs langues ont mentionné et cité de la part de leurs Salafs, tu trouverais que c'est comme si cela provenait d'un cœur unique et était prononcé par la même langue. Pourrait-il y avoir une preuve de la vérité plus claire que celle-ci? Allah dit : **(Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions!)** An-Nissa : 82. Et Il dit : **(Et cramponnez-vous tous ensemble au «Hab» (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés)** Aal 'Imraan : 103.

Mais lorsque tu regardes les gens de passions et de Bid'ah, tu les trouves divisés et divergents en sectes et en partis. C'est à peine si tu peux trouver deux d'entre eux sur une voie unique dans la 'Aqidah, Ils s'accusent les uns les autres d'être sur la Bid'ah et vont même jusqu'au Takfir. Le fils fait le Takfir du père, l'homme fait le Takfir de son frère et le voisin fait le Takfir du voisin. Tu les trouves en constant désaccord, en colère les uns contre les autres et en conflit. Toute leur vie passe sans que leurs paroles ne soient en accord : **(Tu les croirais unis, alors que leurs coeurs sont divisés. C'est qu'ils sont des gens qui ne raisonnent pas.)** Al-Hashr : 14.) Fin de la citation.

Tiré du livre *Al-Houjjah fi bayaan al-mahajjah*, (2/239) écrit par Al-Hafidh Aboul-Qaasim Al-Asbahaani.

# Le Takfir

La clarification de son danger et les preuves  
de cela

Sheikh Ahmad Ibn Yahya An-Najmi

Avec les commentaires de

Abou Hammaam Mohammad Ibn 'Ali As-Sawma'i Al-Baydaani

## **Premier point : La réalité du Takfir :**

La réalité du Takfir est de juger que le musulman qui témoigne de « *La ilaaha illallah* et *Mohammadan rasouloullah* » (Rien ne mérite d'être adoré excepté Allah et Mohammad est le messenger d'Allah), qui fait la Salat, qui donne la Zakat, qui fait le jeûne et qui reconnaît le reste des piliers de l'Islam, est un Kafir, dont le sang et les biens sont licites. Et (ce Takfir) ne se produit que lorsqu'il y a une déviance dans la pensée et un changement de la croyance. Cela ne se produit pas de la part d'un Mouslim qui a une croyance propre et une pensée correcte. Car toutes les preuves Islamiques sont dressées sur le fait que celui qui témoigne de *La ilaaha illallah* et *Mohammadan rasouloullah* (Rien ne mérite d'être adoré excepté Allah et Mohammad est le messenger d'Allah), qui croit en l'obligation des cinq Salat, en l'obligation de la Zakat et de ses limites, en l'obligation du jeûne du Ramadan et du Hajj vers la maison (la Ka'bah), qui croit en la sacralité du sang, des biens et de l'honneur du musulman, alors c'est un musulman. Et nous sommes obligés de croire en la fraternité qui le lie aux musulmans et à l'entraide dans l'application des obligations, sans qu'on ne tienne compte de sa nationalité, de sa couleur, ou du fait qu'il ne soit pas de nos proches et d'un lieu d'origine différent.

Les preuves de cela sont trop nombreuses pour qu'on puisse les dénombrer et les contenir. Allah le Très Haut dit : **(Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salat et d'acquitter la Zakat. Et voilà la religion de droiture.)** Al-Bayyinah : 5. Et Il dit : **(Les croyants ne sont que des frères.)** Al-Houjouraat : 10.

Et le prophète ﷺ a dit : **« Il n'est permis de répandre le sang du musulman qui témoigne de « La ilaaha illallah et de Mohammadan rasouloullah » que dans un des trois cas suivant : 1- La personne marié qui commet l'adultère, 2-une vie pour une vie, 3-celui qui quitte sa religion et qui se sépare de la Jamaa'ah. »**<sup>1</sup>

Et il dit : **« Le musulman est le frère du musulman, il ne lui fait pas d'injustice et ne le livre pas (à sa perte). »**<sup>2</sup> Donc quiconque déclare son frère musulman Kafir, que ce soit pour une chose qui implique le Koufr selon la Shari'ah, parmi les formes de Shirk Majeur et de Koufr explicites qui ne laissent aucune place à l'interprétation – comme la négation d'une obligation au sujet de laquelle il y a l'accord unanime ou le fait de rendre Halal ce qui est Haram d'après le consensus ou le fait de rendre Haram ce qui est Halal selon le consensus ou la négation d'un pilier d'entre les six piliers de la foi<sup>3</sup>... **Je (Sheikh An-Najmi) dit :** Quiconque déclare Kafir un musulman sans qu'il n'ait commis une d'entre les choses qui rendent une personne Kafir, est donc un Takfiri<sup>4</sup>.....

---

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim selon 'Abdullah Ibn Mas'oud ؓ.

<sup>2</sup> Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim selon 'Abdullah Ibn 'Omar.

<sup>3</sup> **Sheikhoul-Islam Ibn Taymiyyah a dit dans Majmou' Al-Fataawa (20/90) :** (Et il a été établi parmi les éléments du Madh-hab des gens de la Sounnah, selon ce qui est prouvé par le Qor'an et la Sounnah, qu'ils ne font pas le Takfir de quelqu'un d'entre les gens de la Qiblah pour un péché et ils ne font pas sortir quelqu'un de l'Islam pour une action qu'il fait si cette action est interdite, comme l'adultère, le vol ou boire de l'alcool, tant que cela n'implique pas la perte de la foi. Mais si cela implique la perte de la foi en ce qu'Allah a ordonné de croire – comme la foi en Allah, en ses anges, en ses Livres, en ses messagers et en la résurrection après la mort – alors dans ce cas il devient Kafir. Il devient également Kafir pour ne pas avoir cru aux obligations apparentes et rapportées de manière certaine, ainsi qu'en les interdictions apparentes et certaines.) Fin de la citation.

<sup>4</sup> **L'Imam Ash-Shawkaani dit dans son livre Sayloul-Jarraar (4/578) :** (Sache qu'il n'est pas permis pour un musulman qui croit en Allah et au Jour Dernier de s'avancer dans le jugement qu'un musulman est sorti de la religion de l'Islam et qu'il est entré dans le Koufr, excepté avec une preuve plus claire que le soleil du jour. Car il a été confirmé dans des Hadiths authentiques rapportés par la voie de nombreux Sahabahs, que celui qui dit à son frère : « Ô Kafir » alors cela retombe sur un des deux. Comme dans le Hadith authentique.

Et dans une autre version du Hadith dans les deux recueils de Hadiths authentiques (Al-Boukhari et Mouslim) et d'autres recueils également : **« Nul n'appelle un homme par le Koufr ou lui dit «ennemi d'Allah» et que ce n'est pas le cas, sans que cela revienne sur lui. »** C'est-à-dire que cela se retourne contre lui.

Et dans une autre version rapporté par Al-Boukhari : **«... alors un des deux est entré dans le Koufr. »** Il y a dans ces Hadiths et dans ce qui est rapporté de ce qui a le même sens, la plus grande forme de réprimande et la plus grande exhortation contre le fait de se hâter dans le Takfir) Fin de la citation.

Khaariji<sup>5</sup> terroriste. Et il est chose connue de tous que cela ne se produit que de la part de celui qui a été affligé par celui qui a changé sa 'Aqidah et sa pensée, parmi ceux qui égarent, c'est-à-dire : les Khawaarijs<sup>6</sup>. Et ceci est une chose vérifiée et connue.

## **Deuxième point : La naissance du Takfir à l'époque des Salafs :**

La première apparition du Takfir à l'époque des Salafs Salihs (les pieux prédécesseurs) est survenue telle que cela est rapporté dans les deux recueils de Hadiths les plus authentiques (Al-Boukhari et Mouslim) selon Abou Sa'id Al-Khoudri ؓ, qu'il a dit : ('Ali ؓ a envoyé de la terre contenant de la poudre d'or du Yémen au messenger d'Allah ﷺ. Le messenger ﷺ l'a distribué entre quatre personnes : Al-Aqra' Ibn Haabis Al-Handhali, 'Ouyaynah Ibn Badr Al-Fizaazi, 'Alqamah Ibn 'Oulaathah Al-'Amiri, membre de la tribu de Kilaab et Zayd Al-Khair At-Taa-i, membre de la tribu de Nabhaan. Il dit : Puis les gens de la tribu de Qoureysh se mit en colère. Ils dirent : On donne aux chefs du Najd et on nous laisse de côté! Alors le messenger d'Allah dit : **« Je n'ai fait cela que pour les rapprocher. »**

Un homme à la barbe fournie, aux joues hautes, aux yeux creux, au front proéminent et au crâne rasé est venu et dit : Ô Mohammad, Crains Allah! Il dit : Le Messenger d'Allah ﷺ dit : **« Qui va obéir à Allah si moi je Lui désobéis? Il me fait confiance avec les gens de la terre, alors comment toi tu ne me ferais pas confiance? »**

Il dit : Puis l'homme est parti et quelqu'un parmi les gens présents demanda la permission de le tuer. Certains croient que celui qui demanda cette permission était Khalid Ibnoul-Walid. Le messenger d'Allah ﷺ dit : **« De cet homme sortiront des gens qui liront le Qor'an sans qu'il ne dépasse leur gorge. Ils tuent les musulmans et laissent les idolâtres. Ils sortent de la religion, comme une flèche**

---

<sup>5</sup> Son excellence le grand savant, Sheikh Salih Al-Fawzan dit : (Voilà la situation des Khawaarijs à toute époque. Donc celui qui adopte cette voie et qui fait le Takfir des musulmans ou le Takfir des dirigeants des musulmans, ou le Takfir des savants musulmans, alors il fait partie de ce groupe égaré qu'il est obligatoire de combattre. Mais uniquement après qu'ils soient invités à revenir à la vérité. S'ils insistent (à rester sur leur voie d'égarement) ils doivent être combattus de la même manière que 'Ali Ibn Abi Taalib ؓ et ceux parmi les dirigeants des musulmans qui l'on suivit les ont combattus.) Fin de la citation. (Voir : Le Takfir et ses règles.)

<sup>6</sup> Le mot Khawaarijs est le pluriel du mot Khaarijah, on les a appelé ainsi parce qu'ils sortent de la religion et à cause de leur rébellion contre les meilleurs musulmans. Et leur première rébellion fut contre le chef des croyants, 'Ali Ibn Abi Talib, lorsque se produit l'affaire des juges. Ils se sont réunis dans la ville de Harouraa, dans la région de Koufah. C'est alors que 'Ali ؓ les a combattu dans une bataille féroce, dans un lieu nommé An-Nahrawaan, après avoir débattu avec eux et établi la preuve contre eux. En conclusion de cette bataille, moins de dix d'entre les musulmans furent tués et moins de dix d'entre les Khawaarijs réussirent à s'enfuir. Deux d'entre eux ont fui vers 'Ammaan, deux vers Karmaan, deux vers Sijistaan, deux vers Al-Jazirah et un vers Tal Mawroun, au Yémen.

Voir le livre : *Al-Farq bainal-firaq*, écrit par Al-Baghdadi (p. 75) et *Al-Milal wan-nihal*, écrit par Ash-Shahrastaani (1/115-117).

**quitte la proie (après être passé au travers). Si je les rencontrais je les exterminerais comme le peuple de 'Aad a été exterminé.** » Rapporté par Al-Boukhari<sup>7</sup> et Mouslim<sup>8</sup>, selon Abou Sa'id Al-Khoudri.

Et l'Imam Al-Boukhari a rapporté (Hadith no. 1614) selon Abou Sa'id Al-Khoudri ﷺ que le prophète ﷺ a dit : « **Des gens vont sortir de l'orient, ils liront le Qor'an sans que cela ne dépasse leur gorge. Ils quittent la religion, comme une flèche quitte la proie (après être passé à travers). Puis ils n'y reviennent pas tant que la flèche revienne à son arc.** » Cette histoire, dans ce Hadith, est la première information rapportée à leur sujet.

Et cela s'est réalisé à l'époque de 'Outhman ؓ, lorsqu'un groupe de Khawaarijs s'est réuni contre lui et ont encerclé sa maison puis l'ont tué<sup>9</sup>.

Et à l'époque de 'Ali ؓ, lors du combat entre lui et Mou'aawiyah ؓ, les compagnons de Mou'aawiyah ont soulevé des copies du Qor'an et ont dit : le Livre d'Allah est entre nous. 'Ali ordonna à ses compagnons de continuer le combat et ils ont refusé. Lorsque le combat s'est arrêté, des gens se sont empressés à faire la réconciliation entre 'Ali et Mou'aawiyah. Ils se mirent d'accord pour choisir deux personnes comme juges.

Les Khawaarijs, qui faisaient partie des compagnons de 'Ali, lui dirent : Tu es certes devenu Kafir en prenant des hommes pour juges, alors qu'Allah dit : **(Certes le jugement n'appartient qu'à Allah.)** Al-An'aam : 57. Puis lorsqu'ils sont retournés en Iraq, ils ont déclaré le Koufr de 'Ali ؓ. Alors 'Ali les a combattus après leur avoir envoyé 'Abdullah Ibnou 'Abbaas ؓ. Il a donc débattu avec eux et un groupe<sup>10</sup> d'entre

---

<sup>7</sup> Hadith no. 3344.

<sup>8</sup> Hadith no. 2448.

<sup>9</sup> **L'Imam Al-Ajourri dit dans son livre Ash-Shari'ah (1/327) :** (Les Sahabahs du messager ﷺ, parmi ceux qui étaient à Al-Madinah, ont fait beaucoup d'effort pour empêcher que soit tué 'Outhman, mais ils n'ont rien pu faire. Puis par la suite ils se sont révoltés contre le chef des croyants, 'Ali Ibn Abi Talib ؓ et ils n'ont pas été satisfaits de son jugement. C'est-là qu'ils ont exprimé leur parole et qu'ils ont dit : « Le jugement n'appartient qu'à Allah. »

Alors 'Ali dit : « C'est une parole vraie, par laquelle ils veulent le faux. » 'Ali ؓ les a combattus et Allah l'a honoré par ce combat. Et il a mentionné, selon le prophète ﷺ, le mérite de les combattre et le mérite d'être tué par l'un d'eux. Et les Sahabahs ont combattu avec lui. L'épée de 'Ali ؓ contre les Khawaarijs est donc devenue une épée véridique, jusqu'à l'avènement de l'heure.) Fin de la citation.

<sup>10</sup> Le récit de ce débat est rapporté par An-Nasaa-i dans son livre **Al-Khasaa-iss** (p. 195) et par 'Abdur-Razzaq (1/157) et par Al-Hakim (2/150) selon Abou Zamil qui dit : 'Abdullah Ibn 'Abbaas a dit : (lorsque les Harouriyah (les Khawaarijs) sont sortis, ils se sont réunis dans une de leur maison et leur nombre était de 6000. Alors je dis à 'Ali : Ô Amir Al-Mouminine! Rafrâchis nous par la Salat, car je crois que je vais aller parler avec ces gens. Il dit : Je crains pour toi. Je dis : Non ne crains rien! Alors je me suis habillé, je me suis coiffé et je suis entré dans leur maison au milieu de la journée, alors qu'ils mangeaient. Ils dirent : « Bienvenue à toi ! O Ibnou 'Abbaas ! Qu'est-ce qui t'amène? »

Je leur dis : « Je vous viens de la part des Sahabahs du prophète ﷺ, des Mouhaajirines, des Ansars et du cousin et gendre du prophète ﷺ pour vous transmettre ce qu'ils disent. C'est en leur présence que

---

le Qor'an fut révélé, et ils sont plus savants que vous au sujet de la révélation. Le Qor'an fut révélé parmi eux et aucun d'entre vous ne fait partie d'eux.»

Alors un groupe d'entre eux se mis à l'écart près de moi.

Je dis : « Dites-moi ce que vous reprochez aux Sahabahs et au cousin du messenger d'Allah ﷺ ? »

Ils dirent : « Trois choses. »

Je dis : « Quelles sont-elles ? »

Ils dirent : « Premièrement : Il a fait juger des hommes dans les affaires d'Allah, alors qu'Allah dit :

**(Le jugement n'appartient qu'à Allah)** Al-An'aam : 57.

Qu'est-ce que les hommes ont à faire dans le jugement ? »

Je dis : « Voilà une première chose. »

Ils dirent : « En ce qui concerne la deuxième chose que nous lui reprochons, c'est qu'il a combattu et qu'il n'a pas pris d'esclaves ni de butin de guerre. Or, si ceux qu'il combat sont des Kouffars, il est permis de les prendre comme esclaves et de prendre leur butin. Mais si ce sont des croyants, il n'est pas permis de les combattre !

Je dis : « Voilà le deuxième point, et quel est le troisième ? »

Ils dirent : « Il n'a pas pris le titre d'Amir Al Mou'minine (Prince des croyants); c'est donc qu'il est le prince des mécréants ! »

Je dis : « Avez-vous d'autres points à part ceux-là ? »

Ils dirent : « Cela est suffisant pour nous. »

Je leur dit : « Que dites-vous si je vous cite du Qor'an et de la Sounnah, ce qui réfute vos points? Reviendrez-vous? »

Ils dirent : « Oui. »

Je leur dit : « En ce qui concerne votre premier point, au sujet de faire juger des hommes dans les affaires d'Allah, je vais vous citer ce qu'Allah a laissé aux hommes le soin de juger; comme c'est le cas du prix de ¼ de Dirham pour un lapin ou pour le petit gibier de ce genre lors de la chasse. Allah le très Haut dit :

**(Ô les croyants ! Ne tuez pas de gibier pendant que vous êtes en état d'Ihram. Quiconque parmi vous en tue délibérément, qu'il compense alors, soit par quelque bête de troupeau, semblable à ce qu'il a tué, d'après le jugement de deux personnes intègres parmi vous)** Al-Ma'idah : 95.

Et il fait partie du jugement d'Allah, qu'il a ordonné aux hommes de juger dans cette affaire. Si Allah l'aurait voulu, il en aurait jugé lui-même. Il a donc permis que des hommes soient des juges. Je vous demande par Allah! Est-ce que de prendre le jugement des hommes pour réconcilier entre les gens et pour préserver le sang est meilleur que pour un lapin? Ils dirent : « Certes cela est meilleur. »

La même pour l'homme et son épouse, Allah dit : **(Si vous craignez le désaccord entre les deux [époux], envoyez alors un arbitre de sa famille à lui, et un arbitre de sa famille à elle. Si les deux veulent la réconciliation, Allah rétablira l'entente entre eux.)** An-Nisa : 4 : 35. Je vous demande par Allah! Est-ce qu'il est meilleur de prendre le jugement des hommes pour réconcilier entre les gens et pour préserver le sang que dans le jugement concernant les rapports intimes avec une femme?

Ai-je répondu à ce point ? »

Ils dirent : « Oui. »

Il dit : « En ce qui concerne votre deuxième point; qu'il a combattu sans prendre d'esclaves ni de butin...Auriez-vous pris votre mère 'Aishah en esclavage, tout en vous permettant avec elle ce qui est permis pour d'autres? Si vous dites oui; vous avez rejeté la foi, car elle est votre mère. Et si vous dites qu'elle n'ait pas votre mère, vous avez certes rejeté la foi, car Allah dit : **(Ses épouses sont leurs mères)** Al-Ahzaab : 6.

Vous tournez donc entre deux égarements, essayez donc de vous en sortir. »

Je dis : « Ai-je répondu à ce point ? »

Ils dirent : « Oui. »

Il dit : « En ce qui concerne le troisième point; qu'il s'est retiré le titre d'Amir Al-Mou'minine. Je vous amène celui que vous agréez et je vous montre. Vous avez entendu que le prophète ﷺ a dit au Chef des croyants :



eux est revenu avec lui, tandis qu'un grand nombre d'entre eux ont été tué lors de la bataille de Nahrawaan.

Et les Khawaarijs continuent de sortir de temps à autres (dans l'histoire) et ils sont combattus et tués par les dirigeants. Tantôt ils sont forts tandis que d'autres fois ils sont faibles, mais ils n'ont jamais pu établir d'État, et ce depuis l'époque de 'Outhman ؓ jusqu'à nos jours. La parole du prophète ﷺ s'est concrétisée à leur sujet : **« Il viendra un groupe de jeunes qui réciteront le Qor'an, sans qu'il ne descende plus bas que leur gorge. Chaque fois que sortira une de leur corne elle sera coupée. »**

Ibn 'Omar a dit : j'ai entendu le messenger d'Allah dire : **« Chaque fois que sort une de leur corne elle est coupée, plus de vingt fois, jusqu'à ce qu'ils soient séduit par le Dajjaal. »** Rapporté par Ibn Maajah<sup>11</sup> et déclaré authentique (Hassan) par l'Imam Al-Albaani dans *Silsilatoul-ahaadith as-sahihah*, Hadith no. 2400.

### **Troisième point : La naissance du Takfir à notre époque :**

En ce qui concerne l'apparition du Takfir à notre époque, ceux qui ont fait revivre cette voie sont les membres de la secte *Al-Ikhwaan Al-Moulimoun*<sup>12</sup> (les Frères

---

**« Ô 'Ali ! Écris ceci : Voici ce que le messenger d'Allah a pris comme entente. »** Les Moushrikounes ont dit : Par Allah ! Nous ne reconnaissons pas que tu es le messenger d'Allah, et sinon nous ne t'aurions pas combattu ! Alors le messenger d'Allah ﷺ dit :

**« Ô Allah tu sais que je suis le messenger d'Allah ! 'Ali, Écris ceci : Voici ce que Mohammad Ibnou 'Abdillah a pris comme entente. »** Par Allah ! Le messenger d'Allah est meilleur que 'Ali et il n'a pas cessé d'être prophète lorsqu'il a effacé le mot : messenger d'Allah ! Ai-je répondu à ce point ? »

Ils dirent : « Oui. »

Deux-milles sont revenu et le reste d'entre eux est sorti et ils furent tués dans leur égarement. Les Mouhajirounes et les Ansars les ont combattus. »

Cette chaine de transmission est authentique (Hassan) à cause de Abou Zamil qui est Sammaak Ibnoul-Walid, Il est Hassan et notre Sheikh Al-Waadi'i l'a déclaré authentique (Hassan) dans son livre *As-Sahih Al-Mousnad mimma laissa fis-sahihayn* (1/496).

<sup>11</sup> Hadith no. 174, Le Sheikh As-Sindi dit à propos de ce Hadith : (La parole lorsqu'il dit ﷺ : **« Il viendra un groupe de jeunes... »** (Yansha-ou, Nash-oun), le mot An-Naashi-ou signifie : le garçon et la fille qui a dépassé la période de l'enfance. Le pluriel de ce mot est Nash-oun et aussi Nasha-oun. Comme Sahboun est le pluriel de Saahiboun et comme Talaboun est le pluriel de Taalib.

La parole lorsqu'il dit ﷺ : **«... Chaque fois que sort une de leur corne elle est coupée ... »** : C'est-à-dire : Chaque fois qu'un groupe d'entre eux apparaît, **« elle est coupée »** : c'est-à-dire : qu'il mérite d'être coupé et qu'il est souvent coupé. Comme Al-Harouriyah que 'Ali a coupé. **«... qu'ils soient trompés par le Dajjaal... »** : C'est-à-dire que le Dajjaal va rencontrer les derniers d'entre eux et il va les tromper par ses arguments. Et dans certaines versions : cela signifie : Jusqu'à ce que le Dajjaal sorte parmi leur armée...) Fin de la citation.

<sup>12</sup> Hassan Al-Banna est le fondateur de ce groupe. Il est né en l'an 1324, en Égypte, et il est mort en l'an 1368. Il a grandi dans la secte Soufi (Tariqah) nommé Al-Housaafiyyah et a donné son allégeance à cette secte par la main de Bisyouni Al-'Abd, puis par la main de 'Abdul-Wahhab Al-Housaafi, le chef adjoint de la secte. Il était assidu dans ses Hadrach (cérémonie de danse et chant Soufi dans lesquelles ils croient que le prophète ﷺ se présente). Et le but de son mouvement était d'attirer tous les

Musulmans). Et voici quelques éléments qui confirment cela, pour que vous soyez sur vos gardes vis-à-vis de cette secte :

Sayyid Qoutb a déclaré que toute la Oummah de Mohammad ﷺ est Kafir, comme il le dit dans son livre *Fi Dhilaal Al-Qor'an* (4/2122) : (Il n'existe aucun état musulman sur la surface de la terre aujourd'hui, ni société musulmane dans lequel le principe d'interaction serait la Shari'ah d'Allah et le Fiqh Islamique.)

Et il dit quelque chose qui se rapproche de ce sens dans le Tafsir de la Sourate Younous. Il a même prétendu dans cette même Sourate que les mosquées des musulmans sont des temples d'idôlatry et il a encouragé les coups d'état dans le Tafsir de la Sourate Al-Anfaal et il a prétendu que l'Islam ordonne de telles choses.

Il a dit dans le Tafsir de Sourate Al-An'aam (2/1057) : (Le cycle du temps nous a ramené à une situation comme celle du jour dans lequel cette religion est venue à l'humanité avec **La Ilaaha illallah**. L'humanité est retournée à l'adoration des hommes et à l'injustice des religions et elle a abandonné **La ilaaha illallah**, même si une partie d'entre elle continue à répéter **La ilaaha illallah** du haut des minarets, sans comprendre ce que cette parole signifie.)

Et il dit aussi dans son Tafsir (3/1634) : (Les musulmans aujourd'hui ne font pas le Jihad et la raison de cela est qu'ils ne sont pas présents aujourd'hui. La question à résoudre est donc celle de la présence de l'Islam et de la présence des musulmans.)

Le Sheikh 'Abdullah Ibn Mohammad An-Najmi a dit dans son livre qui s'intitule **Manba' al-irhaab al-mou'aasir** (La source du terrorisme contemporain) : (Les plus grands parmi les Ikhwan Al-Mouslimoun ont témoigné du Takfir des sociétés Islamiques fait par Sayyid Qoutb. Voici Youssouf Al-Qardaawi, qui est un Ikhwaani, et qui dit dans son livre **Awlawiyyaat al-harakat al-Islamiyyah** (Les priorités du mouvement Islamique) à la page 110 : C'est durant cette étape, qui représente la dernière période du Takfir qu'il a fait, que les livres de Sayyid Qoutb qui suinte le Takfir de la société et la déclaration de Jihad contre tous les hommes sont parus.)

Et un des leaders des Ikhwaans Al-Mouslimine, Farid 'Abdul-Khaliq, dit dans son livre **Al-Ikhwaan Al-Mouslimoun fi mizaan al-haqq** (Les Frères Musulmans dans la balance de la vérité), à la page 115 : (La naissance de l'idéologie du Takfir a débuté avec des jeunes du groupe des Ikhwaans dans la prison d'Al-Qanaatir, vers la fin des années cinquante et au début des années soixante. Ils ont été influencés par les idées de Sayyid Qoutb et par ses livres. Ils en ont tiré que la société était dans une Jaahiliyyah (état d'ignorance comme à l'époque pré-islamique) ainsi que ses

---

musulmans de l'Égypte malgré leurs voies divergentes. Voir le livre **Haqiqatou ad-da'wah ilallah**, à la page 86, avec quelques ajustements.

dirigeants, en ne jugeant pas selon la révélation d'Allah, et le peuple, s'il approuvait cela, avait renié la Haakimiyyah (la Souveraineté d'Allah et son jugement).<sup>13</sup> Fin de la citation.

**Je (Sheikh An-Najmi) dit :** Un groupe d'entre les responsables de l'attentat qui ont paru à la télévision saoudienne ont reconnu avoir pris leurs idées de Takfir des livres de Sayyid Qoutb<sup>14</sup> et en particulier du livre *Fi Dhilaal Al-Qor'an*. Cela réfute ceux qui disent que c'est le chômage, ou autre chose du genre qui les a poussés à faire cela. Reste-t-il encore le moindre doute sur le fait que la naissance du Takfir à

---

<sup>13</sup> 'Ali Al-'Ashmaawi dit dans son livre *At-Taarikh as-sirri lil-ikhwaan al-mouslimine* (l'histoire secrète des Frères Musulmans), à la page 80 : (Un des Ikhwaans est venu me voir et m'a dit : Je vais refuser de manger la viande qui est égorgé par les musulmans. Alors je suis allé voir Sayyid Qoutb pour lui demander à ce sujet. Il dit : « Laisse-les manger cette viande et qu'ils la considèrent comme étant de la viande des gens du livre. Car le moindre qu'on puisse dire maintenant, c'est que les musulmans sont les gens du livre. »)

Et il dit à la page 112 : (Le temps de la Salat de Joumou'ah était là, alors je dis à Sayyid Qoutb : Levons-nous et allons prier. Que ne fut pas ma surprise d'apprendre pour la première fois qu'il ne faisait pas la Salat Al-Joumou'ah. Et il dit qu'il considérait que l'obligation de la prière de Joumou'ah était tombée lorsque le Khilafah est tombé et qu'il n'y avait pas de Joumou'ah excepté avec le Khilafah.) Fin de la citation. Cité par le biais du livre *An-Nasihah* écrit par le Sheikh Sa'id Al-'Oumar, p. 46.

**Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis :** Regarde Ô Mouslim – qu'Allah te protège de cette pensée et de cet extrémisme – comment Sayyid Qoutb fait de la viande égorgée par les musulmans, de la viande des gens du livre. Cela signifie qu'ils sont Kouffars et qu'il ne reste personne en Égypte qui soit sur la religion de vérité à part Sayyid Qoutb et ceux qui sont d'accord avec lui. Et c'est à partir de cette idée qu'il a fait tomber l'obligation de la Salat de Joumou'ah et qu'il pense qu'il n'y a pas de Joumou'ah sans Khilafah. Ce qui est une des sales positions de la secte des Rafidahs et des Khawaarijs.

Donc y a-t-il un terrorisme après ce terrorisme? Ô vous qui êtes des gens raisonnables? Il est obligatoire pour ceux qui font l'éloge des livres de Sayyid Qoutb, parmi les docteurs et autres, qu'ils regardent en eux-mêmes et qu'ils craignent Allah vis-à-vis des jeunes de la Oummah. Car ils sont responsables de cela. Wallahoul-Mousta'aan.

<sup>14</sup> Sayyid Qoutb est mort sur cette pensée contrairement à ce que prétendent les fanatiques qui le défendent. En fait, cette pensée terroriste et destructrice fut la position finale qu'il a agréée. C'est pourquoi Yousouf Al-Qardaawi dit dans son livre *Al-Moudhakkiraat* (3/2) : Arrêt sur Sayyid Qoutb : « L'étape de la révolution Islamique » : (Le frère, le docteur Mohammad Mahdi Al-Badri m'a raconté qu'un des Ikwaans rapproché de Sayyid qui était emprisonné avec lui dans l'épreuve de 1965 l'a informé que le professeur Sayyid Qoutb lui a dit : Ce qui représente ma pensée sont mes derniers livres : *Adh-Dhilaal* et la deuxième édition des premiers volumes, ainsi que *Khasaa-iss At-Tasawwour Al-Islaami wa mouqawwimaatihi*, ainsi que *Al-Islam wa moushkiilat al-hadaarah*, et d'autres livres qu'il a écrit en prison. En ce qui concerne ses livres anciens, il n'adhère pas à ce qu'ils contiennent et ils représentent de l'histoire et rien de plus.

Alors ce frère – qui était un de ses élèves – lui dit : Donc tu es comme Ash-Shaafi'i, tu as deux Madh-habs, l'ancien et le nouveau. Et celui que tu retiens est le nouveau et non l'ancien de ton Madh-hab.

Sayyid dit : Oui, j'ai changé comme Ash-Shaafi'i a changé (son Madh-hab). Sauf que Ash-Shaafi'i a changé dans les éléments (de la religion), tandis que moi j'ai changé dans les bases et les fondements.) Fin de la citation.

**Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis :** Alors regarde – qu'Allah te fasse miséricorde – la parole de Sayyid et qui dit qu'il n'adhère pas à ses anciens livres parce qu'ils ne parlent de rien de plus que d'histoire et qu'il n'adhère qu'à ses derniers livres qui contiennent le terrorisme et le Takfir.

notre époque fut par la main d'Al-Ikhwaan Al-Mousslimoun<sup>15</sup>. Et si tu désires – ô toi qui lis ou qui écoute ceci – que je t'ajoute de la certitude sur le fait que Al-Ikhwaan

---

<sup>15</sup> Non certes! Par Allah! Il n'y a aucun doute de cela pour les gens raisonnables qui utilisent leur cerveau, excepté pour ceux qui préfèrent l'aveuglement à la guidance. Car ceux-là se trompent eux-mêmes.

Certes nos 'Oulamas nous ont avertis contre les livres de Sayyid Qoutb. Le grand savant Ibn 'Outheymine a dit dans le magazine *Ad-Da'wah* no. 1591 et qui est daté du 09/01/1418, lorsqu'il a été questionné au sujet du Tafsir *Dhilaal Al-Qor'an* : (J'ai lu son explication de Sourate Al-Ikhlaas et il a dit une parole très grave qui est en contradiction avec la position de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah. Car son interprétation de cette Sourate indique qu'il est sur la position de Wahdatoul-Woujoud (l'Unicité de l'existence : c'est une croyance des Soufis hérétiques qui est une forme de Shirk et de Koufr puisqu'elle ni la distinction entre le Créateur et la créature). Et également son interprétation du mot « Al-Istiwa » (c'est-à-dire : l'élévation d'Allah au-dessus de Son Trône) par le terme « Al-Haymanah » et « As-Saytarah » (c'est-à-dire : le contrôle et le Pouvoir.) Fin de la citation.

On a demandé au grand savant Ibn Baz au sujet du livre *Adh-Dhilaal* et au sujet de l'interprétation de Sayyid Qoutb du mot « Al-Istiwa » par le mot « Al-Haymanah » et il dit : (Cette parole est une parole corrompue. Il n'a pas affirmé l'attribut de « Al-Istiwa », ce qui est faux et qui prouve qu'il est minable et perdu dans le domaine du Tafsir.) Cette parole du Sheikh est enregistrée sur cassette et est tiré d'un Dars qu'il a donnée chez lui. Cette cassette est disponible dans les enregistrements *As-Sounnah* à Riyadh.

Et dans un cours à lui, dans l'explication du livre *Riyadh As-Salihine*, daté du 18/07/1416, on lui a présenté la parole de Sayyid Qoutb au sujet des Sahabahs du messager d'Allah ﷺ quand il a dit : (Lorsque Mou'awiyah et son compagnon 'Amr ont recours au mensonge, à la tricherie, à la tromperie, à l'hypocrisie, à la corruption et aux pots de vin, 'Ali lui n'a pu descendre à un niveau si bas. Il n'est donc pas étonnant que les deux autres réussissent tandis que lui échoue. Mais c'est un échec plus noble que toute réussite.)

Son éminence Ibn Baz dit : (C'est une parole laide et une parole très mauvaise.)

Une autre fois il dit : (C'est une parole malade et sale et un insulte pour Mou'awiyah et pour 'Amr Ibnoul-'Aas).

La personne qui a posé la question dit : Ne devons-nous pas interdire les livres qui contiennent ce genre de parole?

Il dit (Rahimahoullah) : (Il est obligatoire de les déchirer). Fin de la citation par le biais du livre *An-Nasihah* (p. 17).

Et notre Sheikh, le grand savant, Rabi' Ibn Haadi Al-Madkhali, a clarifié beaucoup des égarements et des déviations de Sayyid Qoutb vis-à-vis de la voie de vérité. Et il a été supporté dans cette initiative par les plus grands 'Oulamas. Parmi eux l'Imam Al-Albaani – Rahimahoullah – qui a écrit de sa main, la parole suivante sur la couverture du livre *Al-'Awaasim mimma 'inda sayyid Qoutb minal-qawaasim* (Les réfutations qui protègent contre les erreurs faites par Sayyid Qoutb qui brisent le dos) : (Tout ce que tu as répondu à Sayyid Qoutb est véridique et juste. Et il deviendra clair pour tous les lecteurs qui possèdent un peu de culture Islamique, que Sayyid Qoutb ne connaissait pas l'Islam, ni dans ses fondements, ni dans ses applications. Alors qu'Allah te récompense en bien – Ô mon frère Rabi' – pour avoir accompli l'obligation de clarifier et de dévoiler son ignorance et sa déviation de l'Islam.)

**Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis** : Les paroles des 'Oulamas reconnus sur Sayyid Qoutb et ses livres sont très très nombreux. Et je m'étonne de celui qui propage, de manière sale et rusée, l'idéologie de Takfir de Sayyid pour égarement les jeunes de la Oummah. Alors réfléchis sur les propos de Safar Al-Hawaali et sur ce qu'il dit dans la cassette # 186 du Sharh de la 'Aqidah At-Tahaawiyah, datée du 07/11/1410 : (Personne à notre époque n'a écrit plus que Sayyid Qoutb – Rahimahoullah – pour clarifier la réalité de La ilaaha illallah. Regardez les centaines de pages de son livre *Adh-Dhilaal* qui parlent de ce sujet!)

**Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis** : Regardez – Ô gens raisonnables – ce fanatisme, cette déviation et cette orientation dangereuse des jeunes de la Oummah vers les livres de Sayyid Qoutb. Et en particulier vers les pages de son livre *Adh-Dhilaal*. Et cette parole, il y a de cela 17 ans, a enivré

Al-Mousslimoun sont la source du terrorisme à notre époque, alors lis le premier volume du livre *Qaafilatoul-ikhwaan al-mousslimine* (La caravane des Frères Musulmans) écrit par 'Abbas Sisi, qui était un d'entre eux. Lisez la page 258, au sujet de l'assassinat de sang-froid du juge Ahmad Bek Al-Khazindaar par les Ikhwaan Al-Mousslimoun.

Et lisez la page 267, qui mentionne qu'ils ont fait exploser la compagnie d'affiches Ash-Sharqiyyah.

Et lisez la page 269, ainsi que la page suivante au sujet de l'accident de la Jeep.

---

l'esprit des jeunes de l'époque jusqu'à ce qu'ils se révoltent contre les dirigeants. Et le Tawhid auquel Safar fait allusion est le Tawhid Al-Haakimiyyah (l'Unicité d'Allah dans le jugement) qu'ils (les Takfiris) ont inventé pour se révolter et pour pousser les jeunes à se révolter contre leurs dirigeants. Sayyid Qoutb dit : (Les arabes connaissaient la signification du mot « Ilaah » et de « La ilaaha illallah » dans leur langue. Ils savaient que « Al-Oulouhiyyah » signifie Al-Haakimiyyatoul-'Oulyaa (la Souveraineté et le jugement suprême d'Allah...) *Dhilaal Al-Qor'an* (2/1005).

**Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis :** Cette définition qui vient de Sayyid et dont se réjouissent Safar et ses semblables n'est pas connue des Sahabahs du messager d'Allah ﷺ ni de ceux qui les ont suivis, ni des quatre Imams et ceux qui sont venus après eux parmi les gens de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah. Jusqu'à ce que vienne Sayyid avec cette signification.

Notre professeur, le grand savant Rabi' Ibn Haadi Al-Madkhali dit dans une recherche qu'il a écrit et qui se nomme *Man houm Al-Khawaarij?* (Qui sont les Khawaarijs?), publiée sur le site Sahab.net : (Ces politiciens se sont attachés à un aspect de l'Islam, qu'ils appellent Al-Haakimiyyah et auquel ils donnent un sens politique. Et c'est dans ce but qu'ils ont déformé le fondement de l'Islam, le Tawhid : « La ilaaha illalla » et ils l'ont interprété par une signification que ni les prophètes, ni les 'Oulamas parmi les Sahabahs et ceux qui sont venus après eux n'ont jamais connue. Alors ils ont dit : La ilaaha illallah signifie : (il n'y a pas de juge excepté Allah et la Haakimiyyah est une des caractéristiques des plus spécifiques de Al-Oulouhiyyah.)

Et les grands parmi eux ont témoigné que celui qui interprète La ilaaha illallah de cette façon l'interprète comme personne d'autre à notre époque. Et ils ont dit vrai, car aucun prophète, ni réformateur n'a précédé cet homme dans cette signification qui fait perdre la signification réelle de La ilaaha illallah.

Un groupe d'entre eux, voyant que les vrais 'Oulamas n'avaient pas reconnu cette interprétation, dirent : (Le Tawhid est de quatre catégories... la quatrième est : Tawhid Al-Haakimiyyah...) Et c'est un jeu politique qui fait partie de leurs jeux et de leurs ruses contre la Oummah. Ils veulent endormir ceux qu'ils peuvent parmi les jeunes Salafis jusqu'à ce qu'ils reconnaissent cette catégorisation et qu'ils en soient satisfaits, pour faire de la Haakimiyyah, la première et la dernière signification de La ilaaha illallah.) Fin de citation.

Et son excellence, le grand savant, Salih Al-Fawzan dit : (Tawhid Al-Haakimiyyah ne doit pas être considéré comme une catégorie séparée. Ni les Salafis, ni les 'Oulamas ne l'ont pas prise comme une catégorie séparée. Car Al-Haakimiyyah entre dans le Tawhid Al-Oulouhiyyah. Et certains d'entre eux disent que cela entre dans le Tawhid Ar-Rouboubiyyah.

Et ce qu'il est correct de dire, c'est qu'elle entre dans les deux catégories, dans Tawhid Ar-Rouboubiyyah et dans le Tawhid Al-Oulouhiyyah. En ce qui concerne d'en faire une catégorie séparée, c'est une Bid'ah qu'aucun d'entre les 'Oulamas de la Oummah n'a jamais mentionnée. Seuls les activistes (Al-Harakiyyounes), qui ne sont pas une référence dans la religion, ont dit cette parole. Car c'est leur unique préoccupation et ils ne se préoccupent pas du Tawhid dans l'adoration.) Voir le livre : *Al-Ijaabaat al-mouhimmah fil-mashaakil al-moulimmah*, p. 53-54.

Et lisez la page 271, au sujet des mines enfouies par un des Ikhwans Al-Mouslimine qui ont été trouvées près de la station de radio.

Et lisez les pages 272 et 273, qui mentionnent les Ikhwans qui ont été accusés dans l'affaire de la Jeep, ainsi que leur procès.

Et lisez la page 275, au sujet de l'ordre militaire de démanteler le groupe des Ikhwaans.

Et lisez la page 281, au sujet de la décision de démanteler le groupe des Ikhwans et le texte qui explique cette décision à la page 281-283.

Et lisez la page 285, au sujet de la tentative de faire exploser la cour d'appel.

Et lisez la page 286, qui parle de l'assassinat de sang-froid du premier ministre An-Naqraashi, dans son ministère par un des frères musulmans. Tout cela se trouve mentionné à la fin du volume 1 du livre *Qaafilatoul-ikhwaan al-mouslimine*, de 'Abbaas Sisi, qui était un de ceux qui ont adopté ce Manhaj. Il a archivé ces événements et a reconnu qu'ils se sont produits. Tout cela et bien d'autres choses se sont produits durant la vie de Hassan Al-Banna lui-même, entre les années 1947-1948.

Cela n'est-il pas une preuve claire que Al-Ikhwaan Al-Mouslimoun est un parti de Takfiri qui emploie la violence et les attentats à la bombe, qui représente le terrorisme que nous subissons à notre époque<sup>16</sup>?

---

<sup>16</sup> **Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis :** Si le musulman médite sur ce qui se produit comme attentat sur le territoire des deux lieux saints et dans le Najd, il réalisera qu'elles sont le résultat de cette pensée sanguinaire – je veux dire par cela la pensée des Ikhaans Al-Mouslimines – propagée par Hassan Al-Banna et Sayyid Qoutb. Sayyid Qoutb s'est mis, par cette pensée, à envoyer ses indications empoisonnées aux jeunes de la Oummah. Voilà ce qu'il dit dans son livre *Limadha A'damouni* (Pourquoi m'ont-ils exécuté?) (p. 55) : (Et ce que je leur ai dit, c'est de réfléchir à la planification et au moyen (de répondre à la transgression) en prenant en considération que ce sont eux qui vont accomplir ce plan de leurs propres mains avec ce qu'ils ont comme capacités (...)) Et ces actions sont la réponse immédiate à prendre d'une arrestation de membres de l'organisation : soit l'élimination des têtes, en commençant par le président de la république, le chef du ministère, le directeur du bureau du Maréchal, le directeur des services de renseignement et le directeur de la police militaire, puis ensuite faire sauter une partie des installations qui servent au transfert des communications du Caire, afin de s'assurer qu'on ne suivra pas le reste des Ikhwaans dans la ville et à l'extérieur, de même que (de faire sauter) les stations électriques et les ponts.)

Et il dit à la (p. 50) : (En ce qui concerne les armes, son sujet comportait deux volets : Ils m'avaient informé – et Majdi était celui qui allait s'occuper d'expliquer ce sujet – de la difficulté d'obtenir ce qu'elles exigent, allant jusqu'aux entraînements. Ils ont fait des tentatives pour fabriquer des bombes localement et les tests ont réussi. Ils ont même réussi concrètement à fabriquer quelques bombes, mais elles ont constamment besoin d'amélioration et de tests...!)

**Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis :** Et en fait, cette pensée des Qoutbis continue toujours ces tests selon ce que Sayyid Qoutb avait tracé dans ses livres. Mais – Al-Hamdoulillah – Allah les a

---

démasqué par leur langues, malgré de dangereux secrets et d'affreuses cachoteries qu'ils font. Voici donc un exemple de cela dans ce qui suit :

Sa'id Hawwa (une des têtes des Ikhwaans) dit dans son livre *Al-Madkhal ilaa da'watil-ikhwaan al-moulimines* (Introduction à la Da'wah des Frères Musulmans), p. 292 : (Tout ce qui arrive et se produit entre toi et ton frère est un secret que personne ne doit découvrir, peu importe son lien de parenté, ou d'amitié, ou de fraternité ou autre lien quelconque de considération. Sauf si tu vois un problème quelconque, alors tu dois en informer le commandement. Et que ce frère sache que notre voie a besoin d'hommes dont les secrets meurent avec eux! Et saches que si tu n'arrives pas à garder ton secret, alors d'autres que toi en sont encore plus incapables. Force toi à profiter des moments et des lieux propices pour transmettre un ordre ou pour donner un conseil de manière intelligente et d'une façon qui n'attire pas les regards et écarte-toi des émotions.

Et l'école et les lieux de réunions ne sont pas convenables pour parler des affaires secrètes et personnelles. Et parmi les bonnes manières Islamiques il faut délaissier les questions, les ragots et le gaspillage d'argent. Alors ne demande pas à tes frères et que tes frères ne te demande pas d'où tu viens et où tu vas, car c'est une cause d'embarras.

Et lorsque nous sommes dans un travail, nous faisons des efforts pour que personne ne le sache. Et nous devons observer des rencontres en des moments et des lieux qui changent constamment et non pas de façon périodique. Il ne faut pas utiliser le même lieu plus de trois fois de suite maximum, si cela est possible.

Il ne faut pas utiliser l'écriture, sauf dans les cas d'extrême nécessité, surtout en ce qui concerne les noms et les informations. Et il faut employer des symboles si on n'a pas d'autres choix.) Fin de la citation par le biais du livre *Al-Intiqadaat Al-'Aliyyah*, écrit pas les deux excellents frères : Le Sheikh Ahmad Ibn 'Omar Bazmoul et le Sheikh Ahmad Ibn Yahya Az-Zahraani (p. 54).

**Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis :** Et malgré tous ces efforts (pour rester dans le secret), Allah a fait qu'ils soient démasqués. Car autrement, comment quelqu'un peut-il faire autant de secrets et de cachoteries, puis écrire cela dans un livre qui est distribué partout! Ceci est une preuve de la stupidité de cette secte. C'est une preuve du fait qu'Allah les a abandonnés. Donc Al-Hamdoulillah, au commencement et en finale. Et c'est là que nous pouvons connaître la portée de la vision du Sheikh 'Abdul-'Aziz Ibn Baz par rapport à cette secte et de ce qu'elle suit. C'est pourquoi il a classé la secte des Ikhwaans Al-Moulimines parmi les 72 sectes qui périssent.

**Car on lui a posé la question suivante :** (Qu'Allah soit bon envers vous, au sujet du Hadith du prophète ﷺ à propos de la division des nations, lorsqu'il dit : « *Ma Oumma se divisera en 73 sectes, chacune d'elles sera dans le Feu excepté une seule d'entre elles* » Est-ce que Jamaa'ah Tabligh, avec ce qu'ils ont comme Bid'ah et comme diverses formes de Shirk, et la Jamaa'ah des Ikhwaans Al-Moulimines, avec le fait qu'ils se divisent en parties et qu'ils brisent le bâton de l'obéissance aux dirigeants et qu'ils rejettent l'écoute et l'obéissance, est-ce que ces deux sectes entrent... (dans les 72 qui périssent)?

**Il répondit (Rahimahoullah) :** (Elles entrent dans les 72 (sectes). Quiconque contredit la 'Aqidah de Ahlous-Sounnah entre dans les 72 (sectes). Et le sens de la parole du prophète ﷺ : « *ma Oumma* » c'est-à-dire : Oummatoul-Ijaabah, c'est-à-dire : que ceux qui ont répondu à son appel et qui montrent qu'elles le suivent sont du nombre de 73, parmi celles-ci une seule est sauvée et saine et c'est celle qui le suit et qui reste droite sur sa religion. Tandis que les 72 autres sectes comptent en leur sein le Kafir, le désobéissant et le Moubtadi'. Ils forment différentes catégories.

Le questionneur dit : (C'est-à-dire que ces deux sectes (les Ikhwaans et les Tablighs) sont incluses dans les 72?

**Il répondit :** (Oui, elles sont parmi les 72 ainsi que les Mourji-ahs et les autres. Les Mourji-ahs et les Khawaarijs, bien que certains d'entre les hommes de science voient que les Khawaarijs sont des Kouffars qui sortent (de l'Islam), mais qui restent tout de même à l'intérieur des 72 sectes de manière générale.) Voir la cassette parmi les cours du Sheikh sur l'explication du livre *Al-Mountaqaa*, dans la ville de Taa-if, au moins deux ans avant sa mort.

### **Quatrième point : Le verdict au sujet du Takfir :**

En ce qui concerne le Takfir du musulman qui n'a rien fait qui implique qu'on puisse le déclarer Kafir, c'est une chose qui est interdite de manière catégorique, à cause des preuves de cela. L'Imam Al-Boukhari a rapporté dans son Sahih, dans Kitab Al-Adab, chapitre 44, qui s'intitule : Ce qui est interdit dans le fait d'insulter et de maudire. Il rapporte le Hadith de Thabit Ibn Ad-Dahhaak – qui fait partie des gens qui ont donné l'allégeance (al-Bay'ah) sous l'arbre – qui rapporte que le messenger d'Allah ﷺ a dit : **« Celui qui jure sur une religion autre que l'Islam de manière mensongère, il est alors tel qu'il le dit. Et le fils d'Adam n'a pas de vœux à respecter dans ce qui ne lui appartient pas. Et quiconque se tue lui-même avec quelque chose, il sera châtié par cette chose au jour de la résurrection. Et quiconque maudit un croyant, c'est comme s'il l'avait tué. Et quiconque accuse un croyant de Koufr, c'est comme s'il l'avait tué. »**

Et parmi les Hadiths il y a celui de Ibn Bouraidah qui a dit, Yahya Ibn Ya'mar nous a informé que Aboul-Aswad Ad-Daily l'a informé selon Abou Dharr ؓ, qu'il a entendu le prophète ﷺ qui a dit : **« Un homme n'accuse pas un autre homme de perversité (Foussouq) et il ne l'accuse pas de Koufr, sans que cela ne retourne contre lui si son compagnon n'est pas tel qu'il le dit. »**<sup>17</sup>

Le Hafidh Ibn Hajar a dit : (Et dans la narration de l'Imam Al-Ismaa'iili : **« Excepté que cela revient (Haara) sur lui »** et dans une autre narration : **« excepté que cela retourne (Irtaddat) sur lui »** Et cela implique que celui qui dit à l'autre : tu es Faasiq, ou qui lui dit : Tu es Kafir, s'il n'est pas tel qu'il le dit, alors il est celui qui mérite la description mentionnée.)

Jusqu'à ce qu'il dise plus loin : (Et dans la narration de Mouslim, il y a la variante suivante : **« Nul n'appelle un homme par le Koufr ou lui dit : « Ô ennemi d'Allah! » alors qu'il n'en est pas un, sans que cela ne retourne contre lui. »** Il l'a mentionné dans le Hadith au sujet du blâme de celui qui prétend qu'il est le fils d'autre que son père...)

Jusqu'à ce qu'il dise plus loin : (L'Imam An-Nawawi a dit : on a divergé au sujet de ce que signifie le retour (de la parole sur celui qui l'a dite). Certains ont dit : le Koufr

---

<sup>17</sup> Ibnoul-Wazir Al-Yamaani dit dans son livre *Ithaar Al-Haqq 'Alal-khalq*, (p. 403) : (Les Khawaarijs ont été châtiés du plus dur châtiment et ils ont été blâmés par les blâmes les plus laids à cause de leur Takfir des pécheurs musulmans, qui est dû à leur considération extrémiste de la gravité de la désobéissance d'Allah et à leur exaltation extrémiste d'Allah, en faisant le Takfir de tous ceux qui Lui désobéissent. Donc que celui qui fait le Takfir (des musulmans) ne se sente pas à l'abri de tomber dans les mêmes péchés qu'eux. Et ceci est un signe que l'affaire est grave et il incombe donc à toute personne intelligente et noble d'empêcher cette voie de se propager et d'agir avec une grande précaution.) Fin de la citation.



revient sur lui s'il le rend licite. Et cela est très loin du contexte de ce qui est dit dans le Hadith. D'autres ont dit : cela s'applique aux Khawaarijs, car ils rendent les croyants Kouffars.) Fin de la citation.

**Je (Sheikh An-Najmi) dit :** Cela est certes une chose apparente chez les Khawaarijs. C'est une chose confirmée à leur sujet et rapportée par un nombre si grand de témoins, que personne ne peut le nier, dans le passé, comme de nos jours. Qu'est-ce qui les a amenés à tuer les meilleurs d'entre les croyants? Ce sont ceux qui ont tué 'Outhman Ibn 'Affaan et qui ont tué de sang-froid 'Ali Ibn Abi Taalib, le quatrième d'entre les Khoulafahs (successeurs) bien-guidé du messenger ﷺ. Ils n'ont fait cela qu'après les avoir jugés d'être dans le Koufr. Parce que leur principe de base est de déclarer Kafir quiconque commet un grand péché. Et à notre époque, ils n'ont tué ceux parmi musulmans<sup>18</sup> qu'ils ont tués, ainsi que parmi les « Moustamanines »

---

<sup>18</sup> **Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis :** Où en sont-ils par rapport au Hadith de 'Abdullah Ibn 'Omar ؓ qui dit que le prophète ﷺ a dit lors du Hajj d'adieu : « **Allah a rendu sacrés pour vous votre sang et vos biens, tout comme ce jour-ci est sacré et tout comme cette terre est sacrée et tout comme ce mois est sacré. N'ai-je pas bien transmis?** » Ils dirent : Oui. Il dit : « **Ô Allah soit témoin (trois fois). Malheur à vous - regardez - ne devenez pas (comme) des Kouffars après moi, en vous frappant le cou les uns les autres.** » Rapporté par Al-Boukhari (no. 4402).

Où en sont-ils par rapport à la parole de notre prophète ﷺ qui a dit : « **Le croyant aura toujours un répit dans sa religion, tant qu'il ne verse pas de sang illicite.** » Rapporté par Al-Bukhari, (Hadith no. 6862) selon Ibn 'Omar ؓ.

**Ibnoul-'Arabi dit au sujet de la parole : « un répit dans sa religion » :** (La personne accomplit aisément des bonnes œuvres jusqu'à ce qu'elle commette le meurtre, alors elle se sent à l'étroit car elle ne peut racheter le poids de sa faute. Donc le répit par rapport au péché signifie qu'Allah accepte la demande de pardon par la repentance jusqu'à ce que l'on commette le meurtre, alors l'acceptation du pardon est enlevée.)

**Al-Hafidh Ibn Hajar dit dans Fathoul-Bari (12/233) :** (Il a en fait interprété (cette parole) selon l'opinion d'Ibn 'Omar qui est que la repentance du meurtrier n'est pas acceptée.)

Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis : Si notre prophète ﷺ a interdit au musulman de simplement pointer une arme en direction de son frère. Alors que dire du fait de le tuer!

Il est rapporté selon Abou Hourairah ؓ que le prophète ﷺ a dit : « **Que personne d'entre vous ne pointe une arme en direction de son frère, car il ignore que le Shaytan pourrait tirer sur sa main et qu'il tombera dans un gouffre de l'Enfer pour cela.** » Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim.

Et il nous a ordonné ؓ que lorsque nous passons dans une mosquée ou dans les marchés dans lesquels il y a des assemblées de gens, de couvrir nos pointes de flèches de peur de faire du mal à nos frères musulmans.

Il est rapporté selon Abou Moussa Al-Ash'ari ؓ que le prophète ﷺ a dit : « **Que celui qui passe dans nos mosquées ou dans nos marchés et qu'il a des flèches avec lui, alors qu'il les prenne - ou qu'il tienne - par leurs pointes avec sa main, pour ne pas qu'il blesse un musulman avec celles-ci.** » Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim.

Et ces Hadiths prouvent d'une façon claire que le sang du musulman est sacré et qu'il est interdit de le faire couler sans un droit. Et à cause de la sévérité de l'interdiction de verser le sang, le prophète ﷺ a dit : « **Celui qui prend les armes contre nous n'est pas des nôtres.** » Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim selon 'Abdullah Ibn 'Omar ؓ.

Al-Hafidh Ibn Hajar a dit dans **Al-Fath (13/31) :** (Au sujet de la parole « **Celui qui prend les armes contre nous...** » et de la signification du Hadith : (L'interdiction) de prendre les armes contre les musulmans dans le but de les combattre sans droit, parce que cela les effraie et fait entrer la peur

(c'est à dire les Kouffars qui sont sous la protection d'une entente avec les musulmans)<sup>19</sup>, qu'après avoir rendu licite leur sang, leur âme et leurs biens. Et ils se sont permis d'effrayer les musulmans et les « Moustamanines » (c'est à dire les Kouffars qui sont sous la protection d'une entente avec les musulmans) et de répandre la terreur parmi eux. Et ils ont sali l'image de l'Islam devant les ennemis – c'est-à-dire les ennemis de l'Islam – et devant les musulmans. Et tout cela n'est de leur part que le résultat d'avoir fait le Takfir de tous les musulmans, qu'ils soient des dirigeants ou des gens du peuple, des 'Oulamas ou des gens illettrés, des chefs suivis ou ceux qui les suivent.

Tout en sachant qu'à toutes les époques, les Khawaarijs ne suivent que des choses illusives<sup>20</sup> pour faire le Takfir des musulmans. Ils font le Takfir pour des péchés

---

chez eux. C'est comme s'il avait employé le terme « Hamala » (porter, prendre) dans le sens de combattre ou de tuer, car c'est une de ses implications les plus courantes.)

**Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis :** En ce qui concerne le groupe d'égarés qui égarent à notre époque, ils ont versé le sang dans des lieux où Allah a maudit celui qui ne fait qu'effrayer ses habitants, alors que dire de celui qui les tue! Le messager d'Allah ﷺ a dit : « *Celui qui effraie les habitants de Al-Madinah, alors que soit sur lui la malédiction d'Allah, des anges et de tous les hommes. Allah n'acceptera de sa part ni acte obligatoire, ni acte surrogatoire. Celui qui les effraie, il a certes effrayé ce qu'il y a entre ces deux.* » Il indiqua ce qu'il y a de chaque côté de lui. Rapporté par Ibn Abi Shaybah, Hadith no. 32967 et c'est un Hadith authentique.

Ils ont fait couler le sang à Makkah Al-Moukarramah, tandis qu'Allah a interdit le combat dans ce lieu sacré le jour où il a créé les cieux et la terre. Il a été rapporté par Al-Boukhari et Mouslim, dans un Hadith authentique selon Ibnou 'Abbaas ؓ, que le prophète ﷺ a dit le jour de conquête de Makkah : « *Allah a rendu cette ville sacrée le jour où Il créa les cieux et la terre. Elle est donc sacrée jusqu'au jour de la résurrection, du fait qu'Allah l'a rendue ainsi. Il n'a jamais été permis à quiconque d'y combattre avant moi. Et cela ne m'a été permis que pour une heure de la journée et c'est cette heure-ci. Elle est donc sacrée jusqu'au jour de la résurrection du fait qu'Allah l'a rendu ainsi...* » Jusqu'à la fin du Hadith.

<sup>19</sup> **Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis :** Où en sont-ils par rapport aux Hadiths du messager d'Allah au sujet de l'interdiction de tuer les Kouffars qui entrent en sécurité chez les musulmans ou qui ont une entente de paix avec les musulmans? Ils ne les considèrent pas et ne prennent que ce que leurs passions et leur raison corrompue leur dictent. Où en sont-ils par rapport à la parole de notre prophète ﷺ : « *Celui qui tue un « Mou'aahad » (le Kafir qui est sous la protection d'une entente de paix avec les musulmans) ne sentira pas l'odeur du Paradis. Et son odeur se sent d'une distance qui équivaut à quarante ans.* » Rapporté par Al-Boukhari, Hadith no. 3166.

**Ibnoul-Athir a dit dans son livre An-Nihaayah :** (Le « Mou'aahad » est la personne avec qui vous avez une entente de paix. Il est le plus souvent employé dans les Hadiths pour désigner Ahl Adh-Dhimmah (les juifs et les chrétiens qui vivent en pays musulmans en restant sur leur fausse religion à condition de respecter certaines règles Islamiques.) Il peut aussi être utilisé pour d'autres qu'eux parmi les Kouffars, lorsqu'on a fait un pacte avec eux pour que la guerre cesse pour une quelconque période.)

<sup>20</sup> Ce que dit le Sheikh est une chose bien connue à leur sujet. Par exemple, le Takfir de l'Arabie Saoudite par Oussamah Binladen. Comme cela a été diffusé dans le journal *Ar-Ra-youl-'aam Al-koweitiyyah*, daté du 11/11/2001. On lui a demandé la question suivante : (Si les américains sortent de l'Arabie Saoudite et que la mosquée Al-Aqsa est libérée. Accepteras-tu de te rendre pour être jugé dans un pays musulman?)

Il dit : L'Afghanistan est le seul pays Islamique. Le Pakistan suit le droit anglais et je ne considère pas l'Arabie Saoudite comme étant un état Islamique.)

alors qu'ils tombent dans des péchés semblables. Il se peut même que le péché pour lequel ils les ont déclarés Kouffars ne soit même pas présent chez celui dont ils ont fait le Takfir et que ce soit un mensonge et une chose inventée à son sujet. Et il se peut qu'ils pensent que cette chose soit un péché, alors que ce que n'est pas un péché. Et il se peut qu'ils considèrent qu'une chose soit Koufr alors qu'elle ne l'est pas. Et ils sont amenés à cela par la passion et l'envie de faire le Takfir sans science et sans vérification.

C'est pourquoi le prophète ﷺ nous a informé qu'ils sont les pires des créatures<sup>21</sup> et qu'ils sont les chiens des gens de l'Enfer<sup>22</sup>, et qu'ils sont les pires personnes qu'on puisse tuées sous le ciel. Est-ce qu'il peut y avoir, après de telles descriptions, de blâme plus dur que ce blâme!

**Sheikhoul-Islam Ibn Taymiyyah dit dans Majmou' Al-Fataawaa (28 : 512-518) :**  
(Les Hadiths du prophète ﷺ au sujet de combattre des Khawaarijs sont très nombreux. Ils sont même Moutawaatir (rapporté par un très grand nombre) selon les hommes de science et de Hadith. L'Imam Ahmad (Rahimahoullah) a dit : le

---

Et sur la chaîne Al-Jazirah (12/05/1423) il a dit : (Notre divergence avec les dirigeants n'est pas une divergence sur des éléments de second plan qu'il serait possible de régler. Nous parlons uniquement de la tête de l'Islam, le témoignage de La Ilaaha illallah, Mohammad Rasouloullah. Ces dirigeants ont détruit ce témoignage à la base en prenant les Kouffars pour alliés, en légiférant des lois fabriqués, en approuvant et en jugeant selon les lois des nations-unies. La légitimité de leur pouvoir est donc tombée depuis bien longtemps, il n'y a donc aucun moyen de demeurer sous celui-ci.)

Observe – Qu'Allah te garde – le résultat de cette éducation de révolte, basée sur l'excitation, l'étourdissement, les révolutions et les coups d'états. Et qu'elle est la preuve de Binladen pour avoir fait le Takfir de l'Arabie Saoudite? Pourquoi ne mentionne-t-il pas les preuves de leur annulation de la base du témoignage de La ilaaha illallah, Mohammad Rasouloullah? Il n'a d'autres preuves que des illusions et des suppositions, tout comme le dit le Sheikh Ahmad (qu'Allah le préserve). Est-ce pour ces choses qu'on fait couler le sang, qu'on rend licite l'atteinte à l'honneur, qu'on rend des femmes veuves et qu'on tue des enfants! Nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournons!

<sup>21</sup> Rapporté par Mouslim selon Abou Dharr, Hadith no. 2466.

<sup>22</sup> Rapporté par Ahmad (5/253) selon 'Abdur-Razzaq qui a dit : Ma'mar nous a informé qu'il a dit : j'ai entendu Abou Ghaalib qui a dit : Lorsqu'on a amené les têtes des Khawaarijs de la secte des Azaariqahs et qu'on les a placés sur les escaliers de Damas, Abou Oumaamah arriva. Lorsqu'il les aperçus, des larmes se mirent à couler de ses yeux et il dit : « Chiens de l'Enfer (trois fois). Ceux-là sont les pires êtres qu'on puisse tuer sous le ciel et il n'y a pas de meilleure victime sous le ciel que ceux qu'ils ont tués. » Il dit : Alors je dis : « Que t'arrive-t-il? Pourquoi des larmes coulent de tes yeux? » Il répondit : « Par miséricorde pour eux, car ils étaient du nombre des gens de l'Islam. » Nous lui dimes : « Dis-tu cela de ton opinion personnelle? » Je dis : « Ceux-là sont les chiens des gens de l'Enfer. » Est-ce quelque chose que tu as entendu du messenger d'Allah ﷺ? Il dit : « Je serais éffronté (de dire cela de moi-même), c'est bel et bien une parole que j'ai entendu plus d'une, deux, trois fois du messenger d'Allah ﷺ (et il compta plusieurs fois). C'est un Hadith authentique (Hassan). Même si Abou Ghalib (dont le nom est Hazour) est Da'if (faible), il a été supporté par Sayyaar Al-Oumawy dans la Mousnad de Ahmad (5/250). Et lorsqu'il mentionne « On a amené des têtes des Azaariqahs » Il s'agit d'une secte des Khawaarijs.

Hadith au sujet des Khawaarijs a été rapporté authentiquement de dix façons<sup>23</sup>. L'Imam Mouslim les a rapportés dans son Sahih et Al-Boukhari en a rapporté trois versions : celle du Hadith de 'Ali, de Abou Sa'id Al-Khoudri, et de Sahl Ibn Hanif. Et dans les autres recueils de Sounans et dans les Mousnads, on retrouve d'autres narrations. Et le prophète ﷺ a dit au sujet de leur description : **« L'un d'entre vous méprisera sa Salat par rapport à leur Salat et son jeûne par rapport à leur jeûne et sa récitation par rapport à leur récitation. Ils quittent la religion, comme une flèche quitte la proie (après être passé au travers). Tuez-les là où vous les trouvez, car il y a une récompense auprès d'Allah au jour de la résurrection pour celui qui les tue. Si je les avais rencontrés je les aurais exterminés comme le peuple de 'Aad a été exterminé. »**

Ceux-là ont été combattus par Amir Al-Mouminines, 'Ali Ibn Abi Taalib, et par ceux qui étaient avec lui parmi les Sahaabahs. Les Salafs de cette Oummah<sup>24</sup> étaient tous d'accord pour les combattre. Et les Imams des Salafs n'ont pas divergé sur le fait de les combattre comme ils ont divergé par rapport au combat le jour de Al-Jamal was-Saffine. Car les Sahaabahs étaient trois groupes durant la Fitnah : 1-Un groupe qui a combattu aux côtés de 'Ali ﷺ. 2-Un groupe qui a combattu aux côtés de ceux qui ont combattu 'Ali ﷺ. 3-Un groupe qui est resté à l'écart du combat et qui s'est abstenu de combattre pour un ou l'autre des deux groupes. Mais ce qui concerne le combat contre les Khawaarijs, il n'y avait aucun d'entre les Sahabahs parmi eux et aucun Sahabi n'a interdit de les combattre.

Jusqu'à ce qu'il dise plus loin : (Car la Oummah est unanime sur le fait de blâmer les Khawaarijs<sup>25</sup> et sur le fait de les déclarer égarés. Ils ont uniquement divergé au sujet

---

<sup>23</sup> **Al-Khalaal dit dans son livre As-Sounnah (1/145)** : Harb Ibn Ismaa'il Al-Kourmaani m'a informé que Abou 'Abdillah (l'Imam Ahmad) a dit : « Les Khawaarijs sont des gens mauvais. Je ne connais sur terre de gens plus mauvais qu'eux. »

Et il dit : « Le Hadith à leur sujet est authentiquement attribué au prophète ﷺ de dix façon et la chaîne de transmission est authentique. »

<sup>24</sup> **An-Nawawi dit dans le Sharh du livre Sahih Mouslim, l'Imam An-Nawawi dit (7/170) : (Al-Qaadi** a dit : (Les savants sont unanimes sur le fait que les Khawaarijs et leurs semblables sont parmi les gens de Bid'ah et de transgression. Il est obligatoire de les combattre à partir du moment qu'ils se soulèvent contre le dirigeant, qu'ils contredisent l'opinion de la Jamaa'ah et qu'ils brisent le bâton de l'unité des musulmans.) Fin de la citation.

**Sheikhoul-Islam Ibn Taymiyyah a dit dans Majmou' Al-Fataawa** : (Les Khawaarijs sont ceux qui quittent (la religion) et que le prophète ﷺ nous ordonne de combattre. 'Ali Ibn Abi Taalib ﷺ, un des Khoulafahs bien guidés, les a combattus. Et les Imams de la religion, parmi les Sahabahs, les Taabi'ines et ceux qui les ont suivis après eux, ont tous été d'accord sur l'obligation de les combattre.) Fin de la citation.

<sup>25</sup> **L'Imam Al-Aajourri a dit dans son livre Ash-Shari'ah (1/325)** : (Les 'Oulamas n'ont jamais divergé – à notre époque comme dans le passé – sur le fait que les Khawaarijs sont des gens mauvais, désobéissants à Allah et à son messenger ﷺ. Et cela, même s'ils prient, jeunent et qu'ils font des efforts dans l'adoration. Car cela ne leur sera nullement profitable. Ils laissent paraître l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal et cela ne leur sert à rien, car ils déforment le sens du Qor'an selon leurs

de les déclarer Kouffars et il y a deux positions très célèbres dans le Madh-hab de Malik et de Ahmad, et dans le Madh-Hab de l'Imam Ash-Shaafi'i, on retrouve également une divergence sur le fait de les déclarer Kouffar<sup>26</sup>.) Fin de la citation.

### **Cinquième point : Les dangers du Takfir et ses conséquences graves :**

Parmi les dangers du Takfir et de ses graves conséquences, on compte les suivantes :

1-La rupture de l'entente que les dirigeants ont prise avec leur peuple. Car celui qui déclare le dirigeant Kafir considère qu'il ne mérite pas qu'on respecte<sup>27</sup> son entente. La rupture des ententes fait partie des grands péchés. Allah dit : **([Mais] ceux qui violent leur pacte avec Allah après l'avoir engagé, et rompent ce qu'Allah a commandé d'unir et commettent le désordre sur terre, auront la malédiction et la mauvaise demeure.)** Ar-Ra'd : 25.

---

passions et ils trompent les musulmans. Allah a mis en garde contre eux, le prophète ﷺ a mis en garde contre eux et les Khoulafaa Ar-Raashidoun (les successeurs bien-guidés) ont mis en garde contre eux après lui et les Sahabahs nous ont avertis contre eux, ainsi que ceux qui les ont suivis de la meilleure manière.

Et les Khawaarijs sont des gens mauvais, des gens impurs et sales, eux ainsi que tous ceux qui sont sur leur voie, parmi le reste des Khawaarijs qui ont hérité de cette voie dans le présent comme dans le passé. Ils se révoltent contre les dirigeants et ils rendent licite le meurtre des musulmans.) Fin de la citation.

<sup>26</sup> **Ibn Rajab Al-Hanbali dit dans son livre Jaami' Al-'ouloum wal-Hikam p. 130-131 :** (L'ordre du prophète ﷺ de combattre et de tuer les Khawaarijs a été rapporté authentiquement. Et les 'Oulamas ont divergés au sujet du verdict qui s'applique sur eux :

**Certains d'entre eux ont dit :** Ils sont des Kouffars et on les tue à cause de leur Koufr.

**Et certains ont dit :** On doit uniquement les combattre à cause de leur corruption sur la terre et à cause du sang qu'ils versent et du Takfir qu'ils font. Et ceci est la position de l'Imam Malik et d'un groupe de nos compagnons. Et Ils ont permis de commencer à les combattre en premier et de les achever lorsqu'ils sont blessés.

**Certains d'entre eux ont dit :** S'ils invitent à ce qu'ils croient, ils doivent être combattus, mais s'ils le montrent sans y inviter les autres, ils ne doivent pas être combattus. Cette position est dans un texte selon Ahmad et Ishaq et elle revient au fait de combattre celui qui invite à une Bid'ah sévère.

**Et parmi eux** certains ne voient pas que l'on doit commencer les premiers à les combattre jusqu'à ce qu'ils nous combattent les premiers. Il est uniquement permis de les combattre pour avoir versé le sang ou autre chose de ce genre. Cela a été rapporté selon 'Ali ؑ et c'est la position de Ash-Shaafi'i ainsi que de plusieurs d'entre nos compagnons. Et il a été rapporté de diverses manières que le prophète ﷺ a ordonné qu'on tue un homme alors qu'il était en train de faire la Salat et il dit : **« S'il avait été tué, cela aurait été la première Fitnah et la dernière. »** Et dans une autre version : **« S'il avait été tué, pas deux d'entre les hommes de ma Oummah n'auraient divergés, jusqu'à ce que sorte le Dajjal. »** Rapporté par Ahmad - Rahimahoullah - et d'autres également. Il a utilisé ce Hadith comme preuve pour supporter le fait que le Moubtadi' soit exécuté, si son exécution peut empêcher son mal de toucher les musulmans et peut limiter ce qui est cause de Fitnah. Et L'Imam Ibn 'Abdul-Barr et d'autres ont cité la position de l'Imam Malik au sujet de la permission de tuer celui qui invite à la Bid'ah.) Fin de la citation.

<sup>27</sup> Et nous avons été interdit de faire cela dans des Hadiths authentiques de notre prophète ﷺ.

Parmi ces Hadiths, il y a ce que Mouslim a rapporté selon 'Awf Ibn Malik ؓ qui a dit que le messager d'Allah a dit : **« Celui sur qui un dirigeant a été placé et qui le voit faire un acte quelconque de désobéissance à Allah, alors qu'il déteste ce que fait ce dirigeant, mais qu'il ne retire pas sa main de son obéissance. »**

2-Rendre licite le sang du dirigeant ainsi que celui de ses fonctionnaires de la part de ceux qui le déclarent Kafir.

3-Rendre licite le fait de disputer le pouvoir du dirigeant et de se révolter contre lui<sup>28</sup>.

4-Rendre licite le sang des musulmans de la part de celui qui les déclare Kouffars et encore plus le sang des Kouffars qui ont une entente avec les musulmans.

5-Rendre licite de les tuer et de les combattre, en oubliant ou en faisant semblant d'oublier la parole d'Allah : **(Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtement.)**<sup>29</sup> An-Nissa : 93.

---

<sup>28</sup> Il y a un consensus des gens de la Sounnah sur le fait qu'il n'est pas permis de se révolter contre le dirigeant injuste et tyranique.

**L'Imam An-Nawawi dit dans le Sharh du Sahih Mouslim (2/229) :** (En ce qui a trait à la révolte contre eux et au fait de les combattre, cela est Haram selon le consensus des musulmans, même si ce sont des pervers.)

**Et Al-Hafidh dit dans Fathoul-Baari (13/8) selon Ibnou Battaal qui a dit :** (Les savants du Fiqh sont unanimes sur le fait qu'il est obligatoire d'obéir aux dirigeants qui a pris le dessus sur les autres et qu'on doit faire le Jihad avec lui et que de lui obéir est mieux que de se révolter contre lui, à cause de ce que cela comprend comme préservation du sang et apaisement de la masse. Et les savants n'ont exclus de cela que le dirigeant qui a commis un Koufr explicite.)

Et notre Sheikh Ahmad An-Najmi dit dans son livre *Ar-Radd ash-shar'i al-ma'qoul*, p. 127, lorsqu'il répond à 'Abdullah 'Azzaam : (Voilà qui clarifie que la parole de 'Abdullah 'Azzaam – que j'ai cité et réfuté – qui est également la parole des Ikhwaans qui se permettent de se révolter contre les dirigeants des musulmans, est une parole fautive et totalement en contradiction avec les textes révélés du Qor'an et de la Sounnah et en contradiction avec ce sur quoi les hommes de science reconnus sont tous unanimes. Et j'ai mentionné les paroles des Salafs et j'ai cité le consensus des hommes de science sur le fait de ne pas se révolter et que personne n'a permis la révolte contre les dirigeants à part les Khawaarijs et les Mou'tazilahs et ceux-là ne sont pas du groupe sauvé. Ils sont uniquement du nombre des sectes vouées à la perte.)

<sup>29</sup> Allah dit : **(Et; sauf en droit, ne tuez point la vie qu'Allah a rendu sacrée.)** Al-Israa : 33.

Et Il dit : **(Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a faite sacrée. Voilà ce qu'[Allah] vous a recommandé de faire; peut-être comprendrez-vous.)** Al-An'aam : 151.

Et Il dit : **(Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident.)** Al-Ahzaab : 58.

Et Il dit : **(Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition et le châtement lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie.)** Al-Fourqaan : 68-69.

Ces versets ainsi que d'autres versets sont des freins pour celui qui transgresse l'interdiction de tuer, sans droit, l'âme qu'Allah a rendu sacrée. Et Il dit : **(Ne méditent-ils pas sur le Coran? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs?)** Mohammad : 24. Nous demandons à Allah qu'Il guide les musulmans qui se sont égarés et qu'Il protège les musulmans de leur mal. Il est Celui qui entend les invocations.

6-Et il y a comme conséquence de cela, le fait qu'ils rendent licite leur honneur. C'est pourquoi ils mentent sur eux<sup>30</sup>, inventent des histoires à leur sujet<sup>31</sup> et leur attribue ce qu'ils n'ont pas fait.

7- Et il y a comme conséquence de cela, le fait qu'ils se permettent de détruire et de prendre les biens de ceux qu'ils ont déclaré Kouffars.

8-La propagation du chaos dans les sociétés Islamiques et la perte de sécurité et de confiance entre les gens.

9-Semer la divergence et planter les graines de la division<sup>32</sup>.

10-Faire croître les aspirations des ennemis, ceux qui sont les ennemis de l'Islam et des musulmans, à prendre le pouvoir sur eux et de profiter de leurs richesses et de leurs potentiels.

11-Lorsque les ennemis prennent le dessus sur les musulmans, ils leur font goûter une punition humiliante et ils les jugent selon leurs lois de Koufr<sup>33</sup>.

---

<sup>30</sup> C'est une caractéristique blâmable – c'est-à-dire le mensonge – et Allah dit en menaçant les menteurs : **(Ils auront un châtement douloureux, pour avoir menti.)** Al-Baqarah : 10.

Et Allah dit : **(Malheur à tout grand imposteur pécheur!)** Al-Jaathiyah : 7.

Et le prophète ﷺ nous a expliqué la conséquence du mensonge de la façon la plus complète en disant qu'elle est une voie et un chemin vers l'Enfer. Tout comme le fait d'être véridique est une voie vers le Paradis.

Il est rapporté selon 'Abdullah Ibn Mas'oud ؓ qui a dit : le messenger d'Allah ﷺ a dit : **« La véracité guide vers la bonté et la bonté guide vers le Paradis. L'homme continuera à être véridique jusqu'à ce qu'il soit écrit comme étant véridique auprès d'Allah. Et le mensonge mène à la perversité et la perversité mène à l'Enfer. Et l'homme continuera à mentir jusqu'à ce qu'il soit écrit comme étant un menteur auprès d'Allah. »** Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim.

<sup>31</sup> Le fait d'inventer des histoires à propos des croyants est une caractéristique blâmable et celui qui invente de telles choses se rend coupable alors d'une calomnie et d'un péché manifeste. Allah dit : **(Et quiconque acquiert une faute ou un péché puis en accuse un innocent, se rend coupable alors d'une calomnie et d'un péché manifeste.)** An-Nissa : 112.

Et Allah dit : **(Seuls forgent le mensonge ceux qui ne croient pas aux versets d'Allah; et tels sont les menteurs.)** An-Nahl : 105.

<sup>32</sup> Et Allah nous a interdit cela et nous a ordonné de rester fermement cramponné (à la vérité). Il dit : **(Et crampez-vous tous ensemble au «Habl» (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés)** Aalou 'Imraan : 103.

Et Il dit : **(«Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.»)** Al-An'aam : 153.

Et notre prophète ﷺ dit : **« Allah est satisfait de 3 choses pour vous et 3 choses le fâche pour vous : Il est satisfait pour vous que vous l'adoriez et que vous n'associez rien avec lui, que vous vous cramponniez tous au câble d'Allah et que vous ne vous divisiez pas... »** Jusqu'à la fin du Hadith, qui est rapporté par Mouslim no. 1236.

Toutes les sectes, en passant par la secte des Khawaarijs, des Ikhwaans, des Tablighs, ainsi que toutes les autres, doivent abandonner leurs méthodologies corrompues et se joindre à Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah. Ils doivent se joindre à ceux qui s'accrochent au Qor'an et à la Sounnah et qui prennent la compréhension des Salafs de cette Oummah. Wallahoul-Mousta'aan.

12-C'est à partir de cela que nous savons que le tort fait par des Khawaarijs terroristes atteint la Oummah toute entière, que ce soit le dirigeant ou le peuple, le commun des musulmans ou le musulman cultivé, l'homme ou la femme, le petit ou le grand. Il ne reste donc personne qui ne reçoit pas sa part de mal qui vient des Khawaarijs.

Je souhaite que cette clarification soit convaincante pour toute personne raisonnable, sur le fait que les Khawaarijs terroristes sont des gens d'égarement et mauvais, un parti de destruction et de désordre et des prêcheurs du mal. Et les conséquences de leurs actions destructrices sont d'innombrables méfaits et des conclusions très graves.

Et le succès vient d'Allah. Et bénédiction et salut sur notre prophète Mohammad, sur sa famille et sur ses compagnons<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> C'est un peu ce qu'a subi la ville de Baghdaad. C'était une ville de science, foyer des gens du Hadith. Nous demandons à Allah d'en faire sortir les gens de Koufr, de Shirk et de désordre (Fasaad). Certes mon Seigneur entend l'invocation!

<sup>34</sup> **Je (Abou Hammaam Al-Baydaani) dis :** Notre Sheikh a mentionné – Qu'Allah le préserve – les preuves de la fausseté du Manhaj des Khawaarijs et que ce sont des gens du mal et qu'ils sont les pires des créatures et qu'ils sortent de la religion de l'Islam et qu'ils sont les chiens des gens de l'Enfer, ainsi que d'autres preuves. Donc celui qui est entré avec eux avec une bonne intention ou parce qu'il a pensé que leur opinion était bonne, alors qu'il revienne à ce qui est correct et qu'il délaisse ce Manhaj qui va lui corrompre sa religion et sa vie ici-bas et son au-delà.

Et je conclus ces commentaires par une précieuse Nasihah que notre Sheikh a donné dans son livre *Ar-Radd Ash-Shar'i Al-Ma'qoul*, p. 127. Il dit : (Ô gens! Si vous voulez la vérité et la voie droite, alors revenez à la vérité. Car vous ne serez questionné au sujet de personne d'autre que le plus grand prophète et au sujet du Qor'an qui guide vers la voie la plus droite. La révolte, que le prophète ﷺ a interdit n'est que désordre et destruction, honte et enfer, sang versé, âmes anéanties, champs et progéniture détruites, biens dépouillés, honneur violé, crainte après sécurité, faim après satiété, pauvreté après richesse, humiliation après fierté, désolation après avoir été peuplé. N'avez-vous pas pris de leçons de ce qui s'est produit en Somalie? Et comment ses habitants ont subi de la dévastation et la destruction ainsi que la dissémination à travers le monde?

N'avez-vous pas pris de leçons l'Algérie et de ce qui s'y est produit comme carnage? N'avez-vous pas pris de leçons de ce pays et des autres pays qui vous entourent?

Je souhaite que vous réfléchissiez et que vous reveniez sur vos calculs avant qu'il ne soit trop tard et que plusieurs d'entre vous ne se mordent les doigts. Et les remords sont inutiles une fois que la perte a été rendue claire. Tandis que celui qui suit (la vérité) et s'écarte des voies mauvaises est le vrai gagnant. Et Allah est certes celui qui donne le succès à qui il veut de ses serviteurs et c'est lui qui est Celui qui guide vers un chemin droit) Fin de la citation.

**Abou Hammaam Al-Baydaani dit :** Voici ce qui m'a été possible de mettre comme commentaires à ce livre bénéfique et petit de taille. J'ai terminé de l'écrire à l'aube du dimanche le 26/02/1427 de la Hijrah. À Makkah Al-Moukarramah, qu'Allah l'augmente en honneur.

Écrit par  
Abou Hammaam  
Mohammad Ibn 'Ali As-Sawma'i Al-Baydaani

Traduction de Abou Hammaad Sulaiman Dameus Al-Hayiti  
Terminé mardi le 17 janvier 2012, qui correspond au 23 Safar 1433.



**Écrit par**

**Ahmad Ibn Yahya Ibn Mohammad An-Najmi**

**1426/01/03**

---

**Montréal, Québec, Canada.**